



## Probleme avec ma mutuelle refus de changer d'option

Par **mog**, le **13/02/2008** à **10:41**

bonjour, j'ai comme mutuelle AGF depuis le 01 01 07. En début d'année 2008, j'ai voulu augmenter l'option pour mes enfants (pour un meilleur remboursement) par l'intermédiaire de leur conseiller. 15 jours après avoir signé l'avenant au contrat, AGF m'informe qu'il leur est impossible de changer d'option sans aucun motif. Après avoir repris contact avec leur conseiller, qui avait reçu le m<sup>^</sup>me courrier que moi sans explication, ce dernier a contacté son siège pour connaître le motif : "notre famille ne peut changer d'option car nous avons trop consommé en remboursement de frais médicaux"

Est ce que ce motif est juridiquement valable ?? rien dans notre contrat n'en fait l'objet  
Merci

Par **jeetendra**, le **14/02/2008** à **08:49**

bonjours, vous avez parfaitement pour votre mutuelle le droit de changer d'option pour prendre celle qui est la mieux adaptée à votre situation après tout ce n'est pas gratuit, par contre [fluo]AGF peut vous opposer une période de carence [/fluo]ou durée pendant laquelle au minimum à ma connaissance 6 mois vous ne pourrez bénéficier des avantages de la nouvelle option souscrite, cordialement